

# L'ÉOLE LIENS

La lettre d'information dans le vent de Vents Citoyens



## ACTUALITÉS

### Elles tournent !

Eh oui, en cette année 2021, il y a aussi de bonnes nouvelles. Le parc éolien de St Hilaire du Maine est en service depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et la vente à Enercoop de l'énergie produite a débuté le 1<sup>er</sup> février. L'objectif est de produire 28 500 mégawattheures par an soit la moitié de la consommation électrique de la communauté de communes de l'Ernée.

Petit rappel, le 16 juillet 2020, dans les locaux de Territoire d'Energie Mayenne, après de longues négociations, Vents Citoyens et Abowind, le développeur, se sont mis d'accord sur un prix d'achat. Le versement des fonds citoyens et des collectivités territoriales (représentant 25 % des parts en capital social du parc éolien) a été effectué sur le compte de la SAS SHDM\* puis transféré à Abowind. Le chantier de construction du parc a donc pu se faire dans le timing prévu. C'est l'aboutissement de 7 ans de travail, de réunions et de rencontres pour les membres actifs de Vents Citoyens.



Signature du pacte d'associés entre ABOWIND et Vents Citoyens le 16/07/2020

### Elles tournent !

Ceci grâce à vous : 24 CIERC\*\* (représentant 295 personnes), 53 personnes physiques, 3 sociétés dont Energie Partagée et 4 collectivités\*\*\*. **C'est aussi cela notre récompense** : 355 personnes et collectivités se sont engagées dans l'investissement d'énergies renouvelables citoyennes.

### Elles tournent !

Et pourtant, un organisme microscopique nous aura embêtés, nous aura empêchés de nous réunir normalement, mais nous sommes allés au bout du projet, ou presque. En effet, ce printemps, nous avions prévu un moment festif non loin des éoliennes, une inauguration... Nous n'avons pas dit notre dernier mot ! Nous vous tiendrons au courant.

**En attendant, retrouvons-nous pour l'Assemblée Générale de Vents Citoyens LE SAMEDI 26 JUIN 2021. Et pour un pot de l'amitié !**

\*SAS SHDM : Société à actions simplifiées Vents Citoyens St Hilaire du Maine

\*\*Clubs d'Investissements dans les Energies Renouvelables Citoyennes

\*\*\*Communauté de communes de l'Ernée, communes de St Hilaire du Maine et de la Baconnière, Territoire d'Energie Mayenne.

## Poésie

Rencontre,

Émergeant de la brume au petit matin,

Elle laisse entrevoir ses pales, tel un refrain,

Et quand enfin, à son approche elle se laisse toute entière découvrir

L'éolienne, tel un colosse élancé vers le ciel, se pose en vigie de l'avenir

Tourne moulin, tourne, ton ballet est majestueux et rempli de beauté

Tu as la délicate mission de fournir, grâce à la volonté acharnée

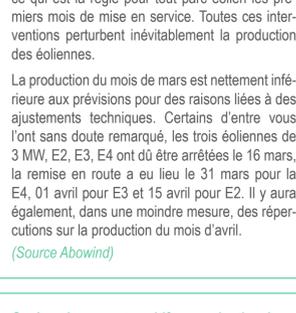
De citoyens engagés, un avenir à l'homme pour l'éternité

Jean-Yves Maraquin



Photographie : © H. Morand

## FOIRE AUX QUESTIONS



Photographie : © B. Jarré

**Sur le parc de Saint-Hilaire, nous constatons que parfois, seulement une ou deux éoliennes fonctionnent. Pourquoi ?**

Depuis la mise en production du parc de St Hilaire du Maine de nombreux tests, contrôles, réglages, ajustements et autres inspections ont été réalisés, ce qui est la règle pour tout parc éolien les premiers mois de mise en service. Toutes ces interventions perturbent inévitablement la production des éoliennes.

La production du mois de mars est nettement inférieure aux prévisions pour des raisons liées à des ajustements techniques. Certains d'entre vous l'ont sans doute remarqué, les trois éoliennes de 3 MW, E2, E3, E4 ont dû être arrêtées le 16 mars, la remise en route a eu lieu le 31 mars pour la E4, 01 avril pour E3 et 15 avril pour E2. Il y aura également, dans une moindre mesure, des répercussions sur la production du mois d'avril.

(Source Abowind)

**Quel est le rapport positif en production énergétique quand l'éolienne est arrivée en fin de vie ?**

Il faut un an de production pour récupérer l'énergie nécessaire à sa fabrication, soit 5 % de 20 ans (durée de vie minimale d'une éolienne). Donc son rapport positif en production énergétique est de 95 % en fin d'exploitation.

**Pourquoi laisse-t-on des pales d'éoliennes aux pieds de celle-ci quand elles sont arrivées en fin de vie ?**

Un documentaire « **La face cachée des énergies vertes** » diffusé il y a quelques mois montrait des pales qui semblaient à l'abandon au pied de leur mât en Allemagne. Ce cas semble exceptionnel. Les règles en matière de démantèlement sont très strictes. Le financement du démantèlement est prévu dès la construction de parc grâce à un fonds de garantie.

Les pales des éoliennes sont composées pour l'essentiel de matériaux composites (résine et fibre de verre). Aujourd'hui elles ne sont pas recyclables. Les pales sont broyées et incinérées par des entreprises (ex : cimenterie Lafarge) qui vont valoriser la chaleur liée à leur combustion.

**Pour le parc de St-Hilaire-du-Maine, le démantèlement des éoliennes usagées est-il déjà prévu ?**

Pour tous les projets, à St Hilaire comme ailleurs, la loi impose au propriétaire du parc éolien le démantèlement et la remise en état du site à la fin de la durée d'exploitation des éoliennes. Cela concerne le démantèlement des installations de production, l'excavation de la totalité des fondations, la remise en état des terrains et la valorisation ou l'élimination des déchets de démolition ou de démantèlement dans les filières dûment autorisées à cet effet.

Le décret n° 2011-985 du 23 août 2011, complété par l'arrêté du 22 juin 2020, exige que l'exploitant constitue des garanties financières. Ce mécanisme de garanties financières vise à couvrir, en cas de défaillance de l'exploitant, les opérations de démantèlement et de remise en état du site. Ces garanties financières peuvent ainsi être mises en œuvre par le préfet soit en cas de non-exécution par l'exploitant de ces obligations, soit en cas de disparition juridique de l'exploitant. Le montant de ces garanties financières est au minimum 50 000 € par éolienne installée, et augmente en fonction de la puissance de chaque éolienne.

Certains considèrent que ce montant est trop faible, mais il est nettement plus proche de la réalité que celui prévu pour l'énergie nucléaire. Ainsi, si le démantèlement de la centrale de Brennilis a débuté en 1985, le coût du démantèlement a été évalué à 20 fois l'estimation initiale par la cour des comptes en 2005, et maintenant plus personne n'ose calculer le coût total alors que la fin du démantèlement est prévue en... 2039 !

**Pourquoi ne pas installer les éoliennes dans des zones d'activité existantes (commerciales et industrielles) plutôt qu'en campagne (parc de La Gravelle, futur parc grand ouest, Lafarge, Séché...)?**

**L'implantation d'un parc éolien est soumise à de nombreuses contraintes** : distance des habitations (les plus proches à 500 m), accord des propriétaires, couloirs aériens, couloirs de migrations, zones humides, co-visibilité avec des monuments classés, sensibilité radio (militaire), présence suffisante de vent.

Lorsque toutes ces contraintes sont respectées le dépôt des permis de construire et d'exploiter peut être envisagé. Les parcs d'activités sont soumis aux mêmes conditions. Pour information, un projet de parc éolien, dans un futur parc d'activités proche de Laval est actuellement à l'étude.

**Comparativement, à quel prix est payée l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques d'un particulier ?**

Le rachat de l'électricité produite par l'énergie solaire est soumis à réglementation. Ce tarif est subventionné par l'Etat pour inciter au développement de ce type d'installation dans le cadre de la transition énergétique. Néanmoins, depuis 2009, ce tarif est en constante diminution. L'arrêté du 9 mai 2017 fixe les conditions d'achat de l'électricité produite pour les installations égales ou inférieures à 100 kilowatts crête (KWC : puissance maximale de l'installation). Le prix de rachat varie selon la puissance de l'installation, la nature de l'apport (totalité ou surplus)... Le système actuel garantit l'achat de l'électricité produite sur une durée de 20 ans.

Pour l'installation d'un particulier, le tarif de rachat pour une fourniture totale de l'électricité produite est de 17,79 cts le kWh (installation de 3KWC) et dans le cas d'une autoconsommation avec vente de surplus 10 cts le kWh (installation de 3 à 9 kwc source : ADEME). Il convient d'indiquer que ces chiffres qui correspondent à une production domestique sont difficilement comparables avec la production, beaucoup plus importantes, des éoliennes.

**Une enquête de voisinage a-t-elle été réalisée depuis la mise en fonction des éoliennes (nuisances sonores, réception TV, ondes électromagnétiques...)?**

Un « cahier de doléances », à l'initiative d'Abowind, est disponible à la mairie de Saint-Hilaire-du-Maine. Les habitants peuvent y déposer leurs remarques ou plaintes.

Pour information, des membres de Vents Citoyens se sont déjà déplacés chez un riverain pour échanger avec lui et lui proposer des actions concrètes afin d'améliorer sa situation (plantation d'une haie...).

**D'AUTRES QUESTIONS SERONT LES BIENVENUES LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE !**

## PRIME ENERCOOP

**Vents citoyens a négocié avec Abowind l'achat par Enercoop de l'électricité produite.**

Dans ce cadre Enercoop, coopérative fournisseur d'énergies renouvelables, reverse à Vents Citoyens un bonus de 1 € par mégawattheure produit.

Vents citoyens s'est engagé à développer des actions favorisant la transition énergétique. Un comité de pilotage (COFIL) composé de représentants de Vents Citoyens et des CIERC, ainsi que des élus de Territoire d'Energie Mayenne a défini ces actions. L'objectif fixé : conforter l'intégration du parc éolien citoyen sur le territoire.

**Vous n'avez pas encore rejoint Enercoop ? Enercoop peut aussi être votre fournisseur d'énergie !**

*Pour une électricité, verte, locale et citoyenne.*

**ÇA M'INTERESSE : JE CLIQUE ICI !**

## VIE DE L'ASSOCIATION

**En 2020, nous étions 89 à adhérer à Vents Citoyens soutenant ainsi l'action et les choix de l'association.**

Le bureau se compose ainsi :

- 3 co-présidents : JL. Frétygné, P. Guesdon et G. Quinton

- 1 trésorière : M. Figureau

- 1 secrétaire : M. Boutier

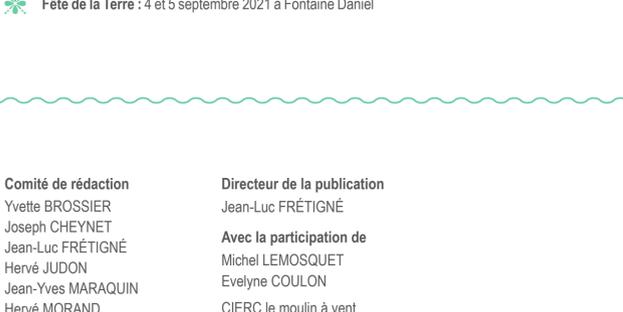
Adhésions : Le bureau et le CA ont décidé de diminuer la cotisation annuelle (15 euros au lieu 30 euros). Cette décision devra être entérinée lors de l'AG.

Adhésion de Vents Citoyens à RECIT (cf ci-après).



### A VOS AGENDAS !

La prochaine assemblée générale de Vents Citoyens aura lieu le **SAMEDI 26 JUIN 2021 À 10H** dans la salle de Saint-Hilaire-du-Maine.



ECPDL (Energies Citoyennes en Pays de Loire) devient RECIT (Réseau de l'Énergie Citoyenne)

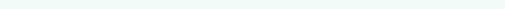
## RECIT

Le 4 février 2021, l'association RECIT a été créée.

C'est la continuité d'ECPDL (Energies Citoyennes en Pays de Loire), réseau informel désormais structuré autour d'une association et son conseil d'administration. Une quarantaine de structures étaient représentées ce jour-là (dont l'association Vents Citoyens représentée par Christian QUIN-TON, titulaire et Evelyne COULON, suppléante).

RECIT fédère les structures et porteurs de projets (associations, collectivités, sociétés de projets) engagés dans le développement des énergies renouvelables citoyennes. Le réseau contribue au développement de ces énergies et permet aux citoyens de s'approprier la question énergétique. Il répond à la fois à un besoin d'échanges, d'interconnaissances, d'accompagnement et de formation de ces porteurs de projet.

## RENOUVELABLES ÉLECTRIQUES EN FRANCE, PAYS DE LA LOIRE, MAYENNE DÉBUT 2021



Les éoliennes de Saint-Hilaire

En France, la production électrique éolienne a couvert 8,7% de la consommation en 2020, loin des 15% en Europe ! Savez-vous comment on se situe en Mayenne ? Quelles sont les places du photovoltaïque et des bioénergies électriques ?

Vous remercions toutes les réponses (et bien d'autres) dans cette étude de notre ami Michel Lemosquet que nous remercions encore pour cette revue des énergies renouvelables et de leur évolution.

**LIRE LA SUITE...**

## DATES À RETENIR

- ✿ **AG de Vents Citoyens** : samedi 26 juin 2021 à 10h à Saint-Hilaire-du-Maine

- ✿ **Planète en fête** : 3 et 4 juillet 2021 à Olivet

- ✿ **Fête de la Terre** : 4 et 5 septembre 2021 à Fontaine Daniel

## Comité de rédaction

Yvette BROSSIER

Joseph FREYNET

Jean-Luc FRÉTIGNÉ

Hervé JUDON

Jean-Yves MARAQUIN

Hervé MORAND

Philippe MOREAU

Michel PERRIER

## Directeur de la publication

Jean-Luc FRÉTIGNÉ

## Avec la participation de

Michel LEMOSQUET

Evelyne COULON

CIERC le moulin à vent

CIERC Le vent se lève

Société Abowind

## ILS NOUS SOUTIENNENT :

